

Autorisation de porcheries près de la rivière Fouquette

LE CONSEIL DE L'ENVIRONNEMENT ET L'ASSOCIATION TOURISTIQUE OFFRENT D'ANALYSER L'EAU DE LA RIVIÈRE AVANT L'ÉMISSION DE PERMIS

Rivière-du-Loup, 30 octobre 1996. Devant l'imminence d'une décision relative à l'émission de certificats d'autorisation pour des installations de production porcine près de la rivière Fouquette à Saint-Alexandre-de-Kamouraska, le Conseil régional de l'environnement (CRE) et l'Association touristique régionale (ATR) du Bas Saint-Laurent unissent leurs efforts pour demander un sursis auprès de la direction régionale du ministère de l'Environnement et de la Faune.

Les deux organismes régionaux proposent de réaliser, à leurs frais, de plus récentes analyses de la qualité de l'eau avant d'intensifier toute pratique agricole dans le bassin-versant d'une rivière déjà lourdement affectée par divers contaminants et où plusieurs entreprises touristiques exercent leurs activités en périphérie.

Rappelons que la rivière Fouquette s'avère être un des derniers sites de fraie de l'éperlan arc-en-ciel, dont la pêche sportive compte parmi les activités touristiques traditionnelles du Bas-Saint-Laurent. La nécessité d'établir des mesures de conservation de cette ressource s'imposent à tous les partenaires, tant pour préserver la vocation économique du territoire que pour assurer la protection de l'espèce et du cours d'eau. À cette fin, la direction régionale du MEF (Environnement et Faune) mettait en place un comité de gestion multipartite consacrée à la restauration de la rivière Fouquette.

Par contre, les dernières analyses de la composition de l'eau de la rivière témoignaient de sa mauvaise qualité en fonction de divers paramètres physico-chimiques indicateurs du niveau de contamination (phosphore, azote, matières en suspension, etc.). Des valeurs très élevées ont été observées dans la plupart des cas. Ces résultats datent de deux ans et un ensemble de facteurs nous autorisent à croire que cette rivière est susceptible d'avoir subi une détérioration encore plus grande depuis ce jour.

Il serait sage de prendre ces informations en considération et de procéder à de nouvelles vérifications avant d'intensifier des pratiques agricoles dans le secteur. D'un commun accord, les interlocuteurs régionaux du tourisme et de l'environnement estiment que ces projets d'élevage porcin situés à proximité de la rivière Fouquette pourraient générer des retombées négatives sur le tourisme (pêche sportive, hébergement local, écotourisme) et sur l'environnement (ressources fauniques, pollution de l'eau, santé, cadre de vie et loisir). Nous proposons donc de réaliser une mise à jour des informations qui sera déposée à la direction régionale du MEF, tout en offrant les meilleures garanties quant à la transparence et à l'impartialité de la démarche suivie et tout en les invitant à s'inspirer des résultats obtenus avant d'émettre les autorisations.

Source : Luce Balthazar, directrice, Conseil régional de l'environnement BSL (418) 867-7523
Serge Ouellet, directeur, Association touristique régionale BSL (418) 867-1272